

# EUROPAN 9 – Résidence du Parc de la Sorne

Fiche d'information  
établie le 28.04.2021

Plus d'informations  
[www.2000watt.swiss](http://www.2000watt.swiss)



## Résidence du Parc de la Sorne: un nouveau mor- ceau de ville

Delémont, capitale de la République et Canton du Jura, est située au centre du quadrilatère formé par de grandes villes: Bâle, Bienne, La Chaux-de-Fonds et Belfort. Au-delà des limites de son urbanisation, Delémont présente un environnement naturel attractif et joue, dans ce sens, le rôle d'une «ville à la campagne». De par la taille de ses composantes urbaines et architecturales, l'agglomération de Delémont offre un cadre de vie particulièrement accueillant.

Le projet de quartier EUROPAN 9 – Résidence du Parc de la Sorne se situe au cœur de l'agglomération de Delémont, sur un secteur stratégique encore non construit. Outre la création de logements, un grand parc urbain a été aménagé, en lien avec le projet «Delémont Marée basse» qui vise à réaménager la Sorne afin de mieux gérer le risque d'inondation. Dès 2007, la carte des dangers de crues de la rivière a été validée.

L'évaluation des problèmes liés aux inondations a guidé les principes de construction à prendre ce paramètre en compte pour le futur quartier, et c'est dans le cadre du concours EUROPAN 9 que les études sur la zone ont été menées.

Le service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics (UETP) de la Ville de Delémont joue un rôle clé dans le développement de l'écoquartier en planifiant de manière globale et cohérente les critères propres au développement durable, au niveau économique, écologique et social. Ce plan permettra d'atteindre les trois objectifs principaux: assurer un développement cohérent d'un secteur de développement stratégique situé au cœur de la ville; garantir une utilisation économe et rationnelle du sol; et assurer une intégration de qualité en termes d'espace public.

## Un quartier durable et une belle mixité sociale



**Hubert Jaquier**  
CHEF DE SERVICE URBANISME,  
ENVIRONNEMENT ET  
TRAVAUX PUBLICS (UETP)  
Ville de Delémont

“ La future Résidence du Parc de la Sorne se trouve dans un secteur stratégique, à proximité immédiate du centre-ville, dans un environnement à la fois bâti, naturel et paysager. L'écoquartier se situera ainsi à seulement 10 minutes de marche de la Vieille Ville de Delémont et de la gare CFF. Toutes les commodités (école, commerces, loisirs) se trouvent à proximité et sont accessibles facilement. Le site Résidence du Parc de la Sorne se propose de répondre aux défis de Delémont qui connaît une phase de croissance depuis plus de 10 ans. Il est divisé en deux secteurs. Le premier (secteur A-B), développé

par Acquaroli Architecte Sarl, totalise 9 bâtiments et 340 logements environ, ainsi que des espaces communs pour animer la vie de quartier. Le deuxième secteur (secteur C), actuellement en chantier, développé par L'Aide SA et conçu par l'architecte Burri et Partenaires, consiste en la construction d'une tour circulaire de 10 niveaux, 48 logements PPE. L'accent sera mis sur la création d'une identité forte et propre à l'éco-quartier. Des zones de verdure et de nouveaux espaces publics, dont un grand parc urbain, feront de cet espace un lieu dont toute l'agglomération pourra profiter.

”

## Données de base

**SITE**  
Résidence du Parc de la Sorne

**VILLE**  
Ville de Delémont

**SURFACE DES TERRAINS**  
39'000 m<sup>2</sup>

**TYPE D'AFFECTATION**  
Logements

**STANDARD ÉNERGÉTIQUE**  
Minergie P

**CHAUFFAGE**  
Système de PAC et sondes géothermiques pour les immeubles AB CD EF GH IJ KL MN OP QR du secteur A-B, PAC air-eau sur le secteur C

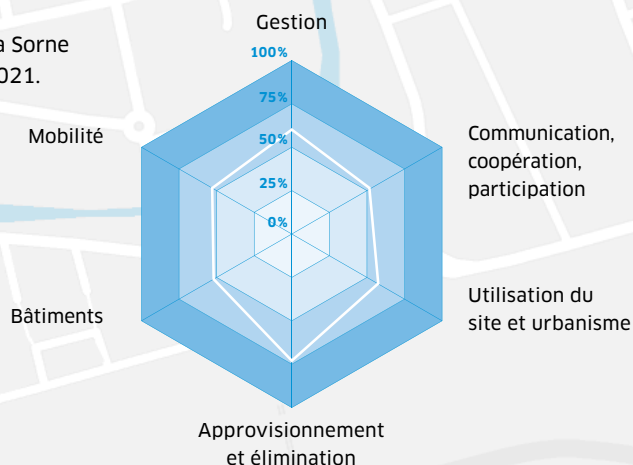
**FROID**  
Geocooling

**ELECTRICITÉ**  
36 % solaire photovoltaïque, 64 % réseau électrique

## Résultats tirés du catalogue des critères 2000 watts

Ce diagramme en toile d'araignée représente la part (en %) du potentiel d'action site Résidence du Parc de la Sorne. Pour obtenir le certificat de « Site 2000 watts », chaque site doit réaliser au moins 50% de son potentiel.

Le site Résidence du Parc de la Sorne a atteint le score de 57% en 2021.



## Résidence du Parc de la Sorne

**ORGANISME RESPONSABLE DU SITE**  
VILLE DE DELÉMONT  
SERVICE URBANISME, ENVIRONNEMENT ET TRAVAUX PUBLICS (UETP)  
Hubert Jaquier, T 032 421 92 92  
hubert.jaquier@delemont.ch

**BUREAU ACQUAROLI ARCHITECTE SARL**  
21 rue de la Fontenette -  
1227 Carouge, T 022 343 71 27  
acquarolimichel@gmail.com

**COMMUNE D'IMPLANTATION**  
VILLE DE DELÉMONT

**CONSEILLER/ÈRE SITE 2000 WATTS**  
AMSTEIN+WALTHERT GENÈVE S  
Gilles Desthieux, T 022 749 83 24  
gilles.desthieux@amstein-walthert.ch

## Les points forts

- **Mobilité:** l'accès au site ainsi que la mobilité interne sont facilités par des voies piétonnes et cyclables, des zones de loisirs. Les voitures sont stationnées en sous-sol.
- **Biodiversité:** Le projet de quartier est dense et fait la part belle aux surfaces vertes ainsi qu'à la gestion de l'eau. Revalorisation des espaces publics et des cours d'eau. Création d'un lieu attractif pour l'ensemble de l'agglomération.
- **Situation idéale:** La gare CFF ainsi que la Vieille Ville de Delémont sont situées à 10 minutes de marche.
- **Haute efficacité énergétique (Minergie P) et large recours aux énergies renouvelables:** solaire thermique et photovoltaïque, PAC sur sondes géothermiques.
- **Gouvernance:** forte implication par la Ville de Delémont, partenariat public privé, nombreuses démarches de concertation avec le voisinage aux différentes phases de projet.
- **Intégration des principes de la Société à 2000 watts** comme condition d'octroi des permis de construction.
- **Coordination avec le projet «Delémont marée basse».**

## Les étapes du projet

- Site considéré comme «site pilote» par la Confédération, parmi 18 emplacements sur le territoire national.
- Projet ancré sur le principe du développement durable depuis 2007, initié dès la validation de la carte des dangers de crues de la Sorne.
- Etablissement d'un Plan spécial finalisé en 2012, suivi par la mise à l'enquête.
- En 2013, le Plan spécial est adopté par le législatif à l'unanimité.
- 2018: première labellisation «Site 2000 watts en développement». Le projet intègre totalement les principes de la Société à 2000 watts, une condition nécessaire à sa réalisation.
- 2019: début du chantier pour la construction du secteur C.
- 2021: deuxième labellisation «Site 2000 watts en développement» à la suite de l'adaptation et à la refonte du projet, et début du chantier sur le secteur A-B.

## Pourquoi un certificat Site 2000 watts ?

Le certificat pour les « Sites 2000 watts » constitue une distinction accordée à des zones d'habitats, pouvant attester qu'elles exploitent, dans un esprit durable, les ressources pour construire des bâtiments, les exploiter et les rénover, ainsi que pour mettre en œuvre la mobilité résultant de cette exploitation. La distinction est remise par l'Office fédéral de l'énergie OFEN. La certification est assurée par l'Association Cité de l'énergie. Le certificat « Site 2000 watts » est décerné aux quartiers en construction. Dès qu'un projet est réalisé de manière à ce que plus de 50% de sa surface à bâtir soit occupée par de nouvelles constructions, le site peut demander une nouvelle certification en tant que « Site 2000 watts » en exploitation.

Les « Sites 2000 watts » en transformation sont des sites existants qui s'engagent à mettre en œuvre des mesures de réduction de leurs besoins en énergies et de leur émissions de gaz à effet de serre, afin d'atteindre les mêmes objectifs ambitieux d'ici à maximum 20 ans.

Le certificat a été conçu dans le cadre du programme SuisseEnergie de la Confédération. L'OFEN favorise ainsi la mise en œuvre d'une politique nationale de l'énergie dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Grâce au programme SuisseEnergie, l'OFEN apporte son soutien de manière ciblée au niveau communal.

© Züst Gübeli Gambetti Architektur und Städtebau AG